



## Communiqué du Comité Laïcité République Charente

Le Comité Laïcité République de la Charente salue l'initiative portée par la municipalité de Cognac de créer une salle laïque de cérémonies funéraires au cimetière de Crouin. Cette salle spacieuse est accessible à chaque résidant du territoire du Grand Cognac. Elle permet aux familles qui le désirent de disposer d'un espace spécialement aménagé pour rendre un hommage à leur défunt.

En créant un lieu de cérémonie funéraire laïque, la Ville de Cognac répond aux trois exigences indissociables qui donnent sa force intégratrice à la Laïcité : la liberté de conscience, l'égalité de droit de tous les citoyens et le *prima* de l'intérêt général, du bien commun à tous, comme seule raison d'être de l'action publique.

Nous souhaitons que cette initiative soit reprise par d'autres collectivités du département de la Charente mais aussi de la région Nouvelle-Aquitaine.